

- 5 -

MOTION

Je fais motion, conformément à l'article 146 du Règlement de l'Assemblée nationale, afin que :

La Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n°133, Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, procède à des consultations particulières et tient des auditions publiques les 24 et 29 mars ainsi que le 5 avril 2011 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

- SOGIQUE;
- Société GRICS;
- Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec;
- Fédération des cégeps;
- Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Association des commissions scolaires anglophones du Québec;
- Association québécoise des établissements de santé et des services sociaux;
- Association professionnelle des entreprises en logiciels libres;
- Regroupement des partenaires du gouvernement en technologie de l'information;
- TechnoMontréal;
- Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec;
- FACIL;

Qu'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

Que la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

Qu'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

Que la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.